



PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Paris, le 19 novembre 2009

Communiqué de Presse

Poly-pensionnés: Paul JEANNETEAU demande au Gouvernement de simplifier le calcul du salaire annuel moyen

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, a interrogé ce jour Xavier DARCOS, Ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, sur le mode de calcul du salaire annuel moyen (SAM).

Le salaire annuel moyen est calculé sur les 25 meilleures années d'activité. Or, pour les personnes poly-ressortissantes, il peut y avoir une grande différence entre les meilleures années accomplies dans les divers régimes de cotisations. Le salaire moyen ainsi calculé peut se trouver beaucoup plus désavantageux que pour une personne qui aurait fait la même carrière mais en relevant d'un seul régime.

Aussi souhaite-t-il savoir s'il serait envisageable de prendre en compte pour déterminer le salaire annuel moyen, dans le cadre du calcul des droits à la retraite, les 25 meilleures années du régime dans lequel elles sont les plus avantageuses.

Permanence : 14 rue René-Brémont 49100 Angers - Tél : 02.41.87.42.41 - Fax : 02.41.87.05.66